

Conférence Nationale Souveraine

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FÉVRIER
B. P. 131 LOME - TOGO
TÉL (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 68

RAPPORT N° 36 DE LA SEANCE DU SAMEDI 24 AOUT 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le samedi vingt quatre
Août ;

La Conférence Nationale a ouvert sa séance plénière
à 15 heures 49 par la minute de recueillement et l'exécution de
l'hymne national .

L'ordre du jour suivant fut ensuite proposé et adopté :

- 1) Présentation et Adoption du rapport de la Commission
Constitutionnelle (suite)
- 2) Déclaration de Politique Générale
- 3) Rapport des Commissions spécialisées
- 4) Divers.

Abordant le premier point de l'ordre du jour, la conférence a eu
à adopter une résolution fixant le calendrier électoral et
diverses recommandations sur l'installation du Haut Conseil de la
République, sur l'affectation de certains locaux de la Maison de
l'Unité au Haut Conseil de la République en attendant le
réaménagement des locaux de l'Assemblée Nationale, et sur
l'attribution du Palais des Hôtes de Marque à la Primature. En ce
qui concerne la Commission Constitutionnelle, il a été décidé de
donner compétence au Gouvernement de Transition pour sa
désignation. Un Acte portant prorogation de la Conférence
jusqu'au 28 Août a été adopté.

Au deuxième point de l'ordre du jour, les Commissions
Spécialisées sont intervenues.

D'abord, c'est la Commission chargée des problèmes estudiantins qui, par la voix de son Président, Yves Emmanuel DOGBE et rapporteur KISSI, a proposé à l'adoption de l'Assemblée, un Acte portant augmentation des bourses universitaires. Cet Acte a été adopté par la Conférence.

Après, ce sera le tour de la Commission ad-hoc chargée des mesures conservatoires de présenter son rapport par la voix de Maître Adjoa AQUEREBURU, après un bref exposé de son Président Monsieur Flaubert SOEDJEDE.

Ce rapport a fait ressortir les irrégularités de certains recrutements effectués par le Ministère de la Fonction Publique ; il a exposé les résultats de son travail sur la protection des biens et administrations publics. La Commission a également exposé le fruit de ses investigations sur les sociétés d'Etat.

Après un appel pour la réhabilitation des douaniers afin qu'ils puissent faire leur travail, appel lancé par Monsieur DADJIE, un Acte portant prorogation des travaux de ladite Commission a été adopté.

Suivra ensuite un rapport de la Commission Spéciale chargée de l'application des mesures conservatoires vis-à-vis du Rassemblement du Peuple Togolais ; rapport présenté par Monsieur SAMBO Outouloum, après une brève introduction du Président Monsieur GOGUE.

La Commission a surtout axé ses travaux sur l'inventaire des biens du RPT et de la CNTT et proposé à l'adoption de l'Assemblée un Acte portant poursuite de ses travaux après la Conférence Nationale.

Après la proposition par la Commission des Affaires Economiques Financières et Foncières, de certains Actes à l'adoption de la Conférence, la séance sera levée à 0 heure 45 minutes après le temps de recueillement.

Fait à Lomé, le 26 août 1991.

Le Rapporteur Général

Maître Jean Yaovi DEGLI